



Formulaire de remboursement de frais – Médecin invité

A adresser avant le 15 avril 2024

Civilité (Pr, Dr, Mr, Mme)

Nom Prénom

Adresse d'exercice

CP / Ville

Téléphone / email

Nature des frais

Taxi ou Parking :

Date..... de / à Montant :

NB : les frais de taxi domicile /gare-aéroport puis gare/aéroport lieu du congrès, sont remboursés aux frais réels dans la limite de 100 euros l'ensemble de l'Aller/ l'ensemble du Retour

Vous êtes venu au congrès en Voiture :

Trajet de à

Trajet de à

Remboursement sur la base d'un A/R SNCF 1^{ère} classe. Si vous avez un parking, merci de remplir aussi ci-dessus.
(pour information, notre agence fera la simulation de train. Vous n'avez pas besoin de joindre vos tickets essence, péages, etc)

Si vous avez enchainé par exemple avion puis train, merci de renseigner chaque rubrique

Train (1^{ère} classe) :

Trajet aller lede à

Montant :

Trajet retour lede à.....

Montant :

Avion (économique – 1 bagage en soute selon vos besoins) :

Trajet aller lede à

Montant :

Trajet retour lede à.....

Montant :

Total à rembourser :

**Vos justificatifs, votre RIB et ce formulaire sont à retourner par mail en pdf
avant le 15 avril 2024 à : s.godefroy@societeccc.fr**

En cas de besoin, vous pouvez les adresser par voie postale à :

Agence CCC - Sophie Godefroy
Congrès du CNCF – mars 2024 – Avignon
24 rue St Victor – 75005 Paris

Date + signature du médecin + Cachet

Pour toute précision : s.godefroy@societeccc.fr

Seuls les justificatifs de frais transmis peuvent donner lieu à remboursement. (Billetterie, tickets de taxi ou factures, tickets de parking, etc) + simulation train que nous ferons si vous êtes venu(e) en voiture.

Les avantages dont vous bénéficiez seront rendus publics sur www.transparence.sante.gouv.fr

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, l'Agence CCC en qualité de responsable de traitement, sera amenée à effectuer des traitements sur les données renseignées dans ce formulaire pour la finalité suivante : suivi des remboursements de transport dans le cadre du Congrès du CNCF du 15 et 16 mars 2024.

Les données seront conservées le temps nécessaire à l'opération pour laquelle elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur.